

LIGUE D'AUTOMNE HOMOLOGUÉE DU BCC

INDIVIDUEL HANDICAP 70% du jeudi 23 septembre au 09 décembre

ART 1 : Le BOWLING CLUB CHÂLONNAIS vous propose une ligue homologuée ouverte aux joueurs licenciés en règle avec la FFBSQ.

ART 2 : Le protocole sanitaire en vigueur demandé par la direction du bowling devra être respecté sous peine d'exclusion

ART 3 : Cette ligue étant ouverte à tous les joueurs et joueuses licenciés, les règlements fédéraux en vigueur seront appliqués : PORT DU MAILLOT DU CLUB OBLIGATOIRE, INTERDICTION DE BOIRE DE L'ALCOOL durant la compétition.

Le listing pris en compte pour la durée de la compétition sera celui de SEPTEMBRE 2021 handicap 70%
Tout litige non prévu au présent règlement et survenant au cours de la compétition sera tranché, sans appel par le Président du BCC ou de la ligue Guillaume SALINGUE.

ART 4 : Cette LIGUE D'AUTOMNE se déroulera **tous les jeudis** en individuel sur les pistes du BOWLING DE CHÂLONS EN CHAMPAGNE.

Le début des boules d'essais se fera à **19h00** (présence des joueurs au plus tard à 18h45)

Chaque participant effectuera **une série de 6 lignes** et l'attribution des pistes sera faite au hasard par le logiciel de score.

ART 5 : A l'issue de chaque journée **9 au total** (en cumulé) un classement handicap sera établi et afin de pouvoir prétendre à une récompense **un minimum de 6 journées de présence sera obligatoire**
Dates de ligue : 23 et 30 septembre. 7,14,21 octobre. 18 et 25 novembre. 2 et 9 décembre

ART 6 : Le paiement des parties sont réglés soit par votre carte (licenciés BCC) soit en espèce ou carte bancaire à l'accueil du bowling pour un montant de 18 €
Le droit d'entrée pour chaque journée sera de 2,50 € (2 € de retour en lot et 0,50 € reversé au BCC)

ART 7 : A l'issue des 9 soirées une remise des récompenses sera organisée le jeudi 16 décembre avec une soirée ludique de type YAMS (5 parties jouées de manière différente)

ART 7 : LES INSCRIPTIONS DOIVENT IMPÉRATIVEMENT ÊTRE DONNÉES PAR MAIL OU PAR SMS AU PLUS TARD LE MERCREDI MIDI précédent chaque jeudi à l'adresse suivante :
guillaume.salingue@live.fr ou au **0669182536**

Vous pourrez vous inscrire pour le jeudi suivant chaque soir de ligue.

ART 8 : Les récompenses seront des bons d'achat au **PRO SHOP du Bowling de Châlons**

ART 9 : **Les 5 premiers du classement handicap (moyenne), et 2 tirages au sort** (minimum 5 participations) seront récompensés. LE BILAN DE LA LIGUE AVEC LES RÉCOMPENSES (nombre de participants * 2 € * 9 soirées de ligue) vous sera donné au début de la dernière soirée.

1er = 25% (totalité du retour en lot)

2eme = 22%. « « « «

3eme = 20%. « « « «

4eme = 18%. « « « «

5eme = 15%. « « « «

2 tirages au sort = lots sponsors